



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Bureau de la Sécurité Intérieure**

Alençon, le 28 novembre 2023

## **INFORMATION AUX ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

Ouverture du Système d'Information des Manifestations Sportives (SIMS)  
pour le dépôt des déclarations ou demandes d'autorisation de manifestation sportive  
et homologation de circuits

Afin de répondre aux enjeux des de modernisation de l'action publique, le département de l'Orne s'engage dans la démarche nationale de simplification et de dématérialisation des procédures de dépôt et d'instruction dossiers liés aux manifestations sportives.

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**, les demandes d'homologation de circuit et toute déclaration ou demande d'autorisation de manifestation sportive dans le département de l'Orne devront être transmises de façon dématérialisée sur la plateforme web suivante :

<https://www.manifestationsportive.fr/>



Cette plateforme nationale assure une véritable interface entre les différents intervenants : les organisateurs, l'État et l'ensemble des services contributeurs, ce qui permettra à terme, après une période d'appréhension et de prise en main nécessaire, de simplifier et de fluidifier les échanges et la gestion administrative des demandes et ainsi en réduire les temps de traitement.

En tant qu'organisateur, la plateforme **manifestationsportive.fr** vous permet d'effectuer toutes vos démarches de déclarations ou de demandes d'autorisation de manifestations sportives sur la voie publique et/ou comportant des véhicules terrestres à moteur, en ligne :

- remplir un cerfa de déclaration ou de demande d'autorisation,
- cartographier l'itinéraire et le compléter avec le positionnement des signaux, postes de secours, ravitaillement, zone protégée... ;
- ajouter des pièces complémentaires (règlement, programme, dispositif de sécurité, attestation d'assurance...);

- être alerté, grâce à la messagerie interne de la plateforme, des documents manquants et connaître les délais pour alimenter les dossiers incomplets ;
- suivre en temps réel l'avancement de l'instruction des dossiers.

Pour l'instant, la plateforme prend en charge uniquement les manifestations du milieu terrestre se déroulant en plein air. Les manifestations nautiques, aériennes et toutes manifestations se déroulant en salle et/ou stade de plein air (sports collectifs, sports de combat...) sont exclues de ce dispositif.

## **PROCESS : Comment déposer un dossier sur la plateforme**

1. Il est tout d'abord recommandé d'utiliser les navigateurs internet Firefox ou Chrome versions 60 minimum. Internet Explorer n'est pas à utiliser pour des raisons de sécurité. Il est également indiqué d'effectuer un réglage antispam pour autoriser les emails provenant de [...@manifestationsportive.fr](mailto:...@manifestationsportive.fr)

2. Vous devez vous inscrire sur la plateforme en vous créant un compte « Organisateur » via le lien suivant :

<https://www.manifestationsportive.fr/inscription/organisateur>

3. Pour déposer un dossier : après avoir renseigné les premiers éléments attendus, la plateforme vous invitera à compléter le cerfa adéquat au vue du type de manifestation organisée et vous indiquera les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier.

Un logiciel de cartographie présent dans la plateforme, vous facilitera la communication du tracé du parcours de la manifestation.

**IMPORTANT : préalablement à la finalisation du parcours de toute manifestation sportive se déroulant sur les voies ouvertes à la circulation routière, la consultation de l'arrêté préfectoral interdisant certaines voies aux concentrations ou manifestations sportives, soit à titre permanent, soit pendant certaines périodes de l'année est nécessaire.**

Vous pourrez déposer votre dossier en ligne complet dans les délais réglementaires (délais fixés par le Code du sport), selon la nature de l'évènement.

**AUCUN DOSSIER HORS DÉLAI NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

## **RESSOURCES ET AIDE DISPONIBLE :**

- Pour obtenir de l'aide sur la réglementation des manifestations sportives ou bien la création de votre compte et sur le dépôt de votre dossier, rendez-vous dans la rubrique « aide & infos » de la plateforme :  
<https://manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateurs>
- Pour toute question sur ce nouveau service, vous pouvez contacter les services de la préfecture par mail via l'adresse suivante : [pref-manifestations-sportives@orne.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@orne.gouv.fr)